REFORME DU COLLEGE 2016

REUNIONITE FORMATAGE

NOTRE REFUS COLLECTIF

Nous, personnels du collège soussigné-e-s
...Collège Paul Langevin de Rouvroy.....,

A M. le Recteur de l'Académie de Lille
Sous couvert du chef d'établissement du collège

Monsieur le Recteur,
- convoqué-e-s à une formation pour laquelle nous ne sommes pas volontaires, et qui vise à nous faire accepter une réforme du collège que nous rejetons encore et toujours,
sollicités pour entrer dans les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires qui, loin d'apporter des moyens supplémentaires à notre établissement, sont retranchés des horaires disciplinaires et justifient la suppression de la plupart des enseignements facultatifs (latin, bilangues, euro, DP3) dans un contexte d'austérité budgétaire,
- appelés à formuler sous la pression des choix quant à la répartition de la « dotation à disposition », qui vise à mettre en concurrence les personnels, alors que la dotation globale (DGH) ne sera connue qu'en janvier, et qu'il est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration d'en délibérer,
Nous constatons que les formations se déroulent, en totalité ou en partie, en dehors de nos horaires de service.
Nous refusons l'alourdissement insupportable de notre charge travail, ainsi que toute injonction administrative à produire des projets dans le but d'entamer notre liberté pédagogique, et ne donnons pas notre accord pour participer à des réunions ou actions de formation organisées à l'initiative de l'administration, en dehors de nos horaires de service tels que portés à notre emploi du temps hebdomadaire, conformément aux dispositions du décret 2007-1470.

NOM PRENOM	SIGNATURE
[illegible]	[illegible]

REFORME DU COLLEGE 2016

REUNIONITE FORMATAGE

NOTRE REFUS COLLECTIF

Nous, personnels du collège soussigné-e-s
...Collège...Paul...Langevin...Romilly...,

A M. le Recteur de l'Académie de Lille
Sous couvert du chef d'établissement du collège

Monsieur le Recteur,
- convoqué-e-s à une formation pour laquelle nous ne sommes pas volontaires, et qui vise à nous faire accepter une réforme du collège que nous rejetons encore et toujours,
sollicités pour entrer dans les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires qui, loin d'apporter des moyens supplémentaires à notre établissement, sont retranchés des horaires disciplinaires et justifient la suppression de la plupart des enseignements facultatifs (latin, bilangues, euro, DP3) dans un contexte d'austérité budgétaire,
- appelés à formuler sous la pression des choix quant à la répartition de la « dotation à disposition », qui vise à mettre en concurrence les personnels, alors que la dotation globale (DGH) ne sera connue qu'en janvier, et qu'il est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration d'en délibérer,
Nous constatons que les formations se déroulent, en totalité ou en partie, en dehors de nos horaires de service.
Nous refusons l'alourdissement insupportable de notre charge travail, ainsi que toute injonction administrative à produire des projets dans le but d'entamer notre liberté pédagogique, et ne donnons pas notre accord pour participer à des réunions ou actions de formation organisées à l'initiative de l'administration, en dehors de nos horaires de service tels que portés à notre emploi du temps hebdomadaire, conformément aux dispositions du décret 2007-1470.

NOM PRENOM	SIGNATURE
[illegible]	[illegible]

REFORME DU COLLEGE 2016

REUNIONITE FORMATAGE

NOTRE REFUS COLLECTIF

Nous, personnels du collège soussigné-e-s
.....Collège Paul Langevin Roubaix.....,

A M. le Recteur de l'Académie de Lille
Sous couvert du chef d'établissement du collège

Monsieur le Recteur,
- convoqué-e-s à une formation pour laquelle nous ne sommes pas volontaires, et qui vise à nous faire accepter une réforme du collège que nous rejetons encore et toujours,
sollicités pour entrer dans les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires qui, loin d'apporter des moyens supplémentaires à notre établissement, sont retranchés des horaires disciplinaires et justifient la suppression de la plupart des enseignements facultatifs (latin, bilangues, euro, DP3) dans un contexte d'austérité budgétaire,
- appelés à formuler sous la pression des choix quant à la répartition de la « dotation à disposition », qui vise à mettre en concurrence les personnels, alors que la dotation globale (DGH) ne sera connue qu'en janvier, et qu'il est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration d'en délibérer,
Nous constatons que les formations se déroulent, en totalité ou en partie, en dehors de nos horaires de service.
Nous refusons l'alourdissement insupportable de notre charge de travail, ainsi que toute injonction administrative à produire des projets dans le but d'entamer notre liberté pédagogique, et ne donnons pas notre accord pour participer à des réunions ou actions de formation organisées à l'initiative de l'administration, en dehors de nos horaires de service tels que portés à notre emploi du temps hebdomadaire, conformément aux dispositions du décret 2007-1470.

NOM PRENOM	SIGNATURE